

LA PRODUCTION DE DÉCHETS NON DANGEREUX DANS LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Des déchets organiques largement réutilisés

En 2016, l'activité des industries agroalimentaires a généré 3,8 millions de tonnes de déchets non dangereux, dont 70 % sont issus d'animaux ou de végétaux. Ces déchets dits organiques sont quasiment tous réutilisés, comme matière première ou pour la production d'énergie. Souvent mélangés à de la matière organique, les déchets banals des IAA (papier, cartons, plastiques...) ne sont triés que pour moitié et sont alors majoritairement recyclés. La moitié des établissements agroalimentaires conçoivent surtout la gestion des déchets comme une préoccupation environnementale, un quart comme une contrainte.

En 2016, le secteur agroalimentaire a produit 3,8 millions de tonnes de déchets¹ (tableau 1). Cela représente un peu plus de 25 % des déchets¹ de l'industrie manufacturière et environ 5 % de l'ensemble des déchets¹ produits en France. L'agroalimentaire génère principalement des déchets organiques (69 %), alors que le reste de l'industrie manufacturière produit essentiellement des déchets banals (97 % des déchets produits).

Près de 9 tonnes de déchets organiques sur 10 sont valorisées

L'industrie agroalimentaire produit la quasi-totalité des déchets organiques de l'industrie manufacturière. Deux secteurs, celui de la viande et des produits à base de fruits et légumes,

Tableau 1

Près de 7 tonnes de déchets sur 10 sont issues d'animaux ou de végétaux

Nature des déchets	Quantité produite en 2016		Part d'établissements produisant des déchets
	millier de tonnes	%	%
Déchets organiques	2 615	69	71
origine végétale	1 328	35	49
origine animale ou mélange animal/végétal	1 287	34	35
Déchets banals	1 145	30	99
triés	574	15	97
<i>dont papiers cartons</i>	289	8	95
<i>dont plastiques</i>	97	3	64
<i>dont bois</i>	85	2	53
<i>dont verre</i>	45	1	28
<i>dont métaux</i>	57	2	31
non triés	571	15	67
Déchets ponctuels (équipements hors d'usage...)	5	0,1	19
Total	3 766	100	100

Champ : établissements agroalimentaires (hors tabac) de 10 salariés et plus.

Source : Insee - Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie en 2016

1. Déchets non dangereux non minéraux hors boues.

en sont les principaux pourvoyeurs (*graphique 1*). Ces fanes, épluchures, coques, peaux, arêtes, plumes ou autres matières organiques sont plus de 8 fois sur 10 traitées à l'extérieur de l'usine, prises en charge par un prestataire.

Deux tiers des déchets organiques (66 %) sont utilisés comme matière première dans un autre cycle de production, le plus souvent pour la fabrication d'aliments pour animaux mais aussi pour d'autres industries, alimentaires ou non. Ainsi, les fanes et épluchures peuvent être utilisées en alimentation animale et les peaux et os peuvent servir à la fabrication de gélatine. Un autre moyen de valoriser les déchets est de les épandre sur les sols agricoles, soit en l'état, soit après compostage. C'est le cas pour 11 % des déchets organiques. La même proportion est traitée par méthanisation, un procédé très utilisé dans les industries de la farine et des amylacés (48 % des déchets organiques), dans les huileries (38 %) et par les fabricants d'aliments pour animaux (37 %). Les déchets organiques restants (12 %) sont incinérés ou mis en décharge, des procédés plus présents dans les industries de boulangerie-pâtisserie et pâtes ou dans la fabrication du sucre et des produits de seconde transformation (plats préparés et autres produits alimentaires).

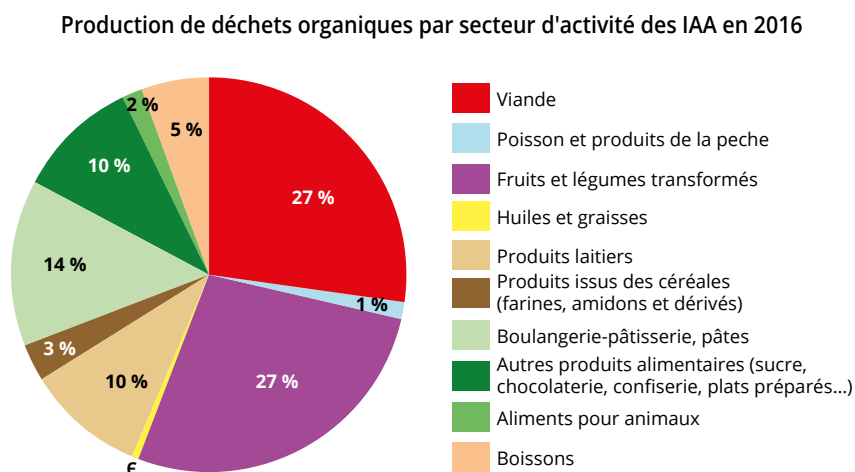
Souvent mêlés à de la matière organique, les déchets banals ne sont triés que pour moitié

Les établissements agroalimentaires produisent en 2016 plus d'un million de tonnes de déchets banals. Deux activités, la boulangerie-pâtisserie et les autres produits alimentaires (sucre, confiserie, plats préparés...) en génèrent la moitié.

La moitié seulement des déchets banals agroalimentaires sont triés. C'est la part la plus faible parmi l'ensemble des industries manufacturières (82 % en moyenne). Les industries agroalimentaires produisent en effet fréquemment des déchets mêlant matière organique et conditionnement. Ainsi, lors d'essais de nouveaux produits ou à l'approche

Graphique 1

Plus de la moitié des déchets organiques sont produits par les industries de transformation de la viande et des fruits et légumes



Champ : établissements agroalimentaires (hors tabac) de 10 salariés et plus.
Source : Insee - Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie en 2016

de la date de péremption, les plats préparés ou les produits boulangers ou pâtisseries sont jetés, sans séparer contenu et contenant. Les déchets banals triés sont le plus souvent des cartons ou papiers, essentiellement des emballages.

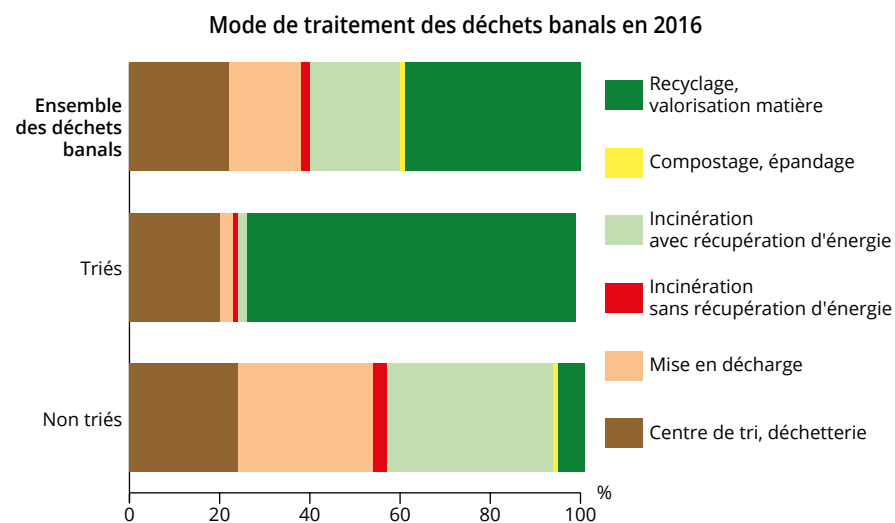
Le tri favorise le recyclage. Ainsi, 73 % des déchets triés sont réutilisés comme matière première contre seulement 6 % pour les déchets en mélange. Ces derniers sont plutôt incinérés pour produire de l'énergie

(37 %) voire directement mis en décharge (30 %) (*graphique 2*).

La part des emballages est importante même si elle diminue : 55 % en 2016 contre 58 % en 2012. Plus de 6 établissements agroalimentaires sur 10 ciblent d'ailleurs la réduction des emballages comme prioritaire pour limiter la production de déchets. La nature des déchets d'emballages a peu varié entre 2012 et 2016. Ils sont principalement en papier-carton voire en plastiques ou en bois, mais plus rarement en verre ou métal.

Graphique 2

Le tri favorise le recyclage



Champ : établissements agroalimentaires (hors tabac) de 10 salariés et plus.
Source : Insee - Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie en 2016

Une préoccupation environnementale pour la moitié des établissements

En 2016, 49 % des établissements agroalimentaires considèrent que la gestion des déchets constitue

principalement une préoccupation environnementale tandis que 16 % y voient un enjeu économique. Mais 26 % la perçoivent surtout comme une contrainte, une proportion comparable à 2012.

Dans les trois quarts des établissements, la gestion des déchets est organisée. Cela va de la simple mise à disposition d'équipements de tri (62 %) à une sensibilisation et formation du personnel (48 %) voire à l'emploi de personnes dédiées à la gestion des déchets (19 %). Environ 24 % ont recours à un prestataire qui trie à l'intérieur de l'établissement. La gestion des déchets s'effectue principalement au niveau de l'établissement, rarement au niveau du groupe.

Catherine Barry
SSP - Bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières

Également des effluents et des boues

Corollaire d'une forte consommation en eau, l'industrie agroalimentaire produit des quantités non négligeables d'eaux usées ou effluents. Certains établissements, surtout les plus grands, sont équipés de leur propre station d'épuration qui traite ces eaux, généralement souillées par des matières organiques. Les boues produites sont ensuite le plus souvent épandues sur les sols agricoles directement ou après compostage.

D'autres unités disposent d'une station de prétraitement pour un nettoyage plus sommaire des eaux qui sont ensuite dirigées vers une station d'épuration extérieure ou épandues sous forme de boues. Les eaux usées peuvent aussi être reliées directement à la station d'épuration de la commune ou de la zone industrielle. Enfin, certains effluents peuvent être directement épandus sur les sols agricoles comme par exemple certains effluents laitiers.

Peu de déchets liés à l'activité agricole

En 2016, environ 323 millions de tonnes de déchets ont été produits en France. Il s'agit essentiellement de déchets minéraux liés à l'activité de construction. Les déchets organiques, banals, ponctuels et les boues représentent moins d'un tiers des tonnages.

Les déchets sont recyclés à 65 % tandis que 27 % sont mis en décharge. L'activité agricole génère moins de 0,5 % de l'ensemble des déchets produits en France.

	Agriculture pêche	Industrie	Construction	Traitement déchets eau assainissement dépollution	Tertiaire	Ménages	Total
million de tonnes de déchets produits en France en 2016							
Déchets minéraux non dangereux	0,0	4,2	209,2	3,2	0,8	2,8	220,2
Déchets non minéraux non dangereux y c boues	1,0	17,6	12,4	17,2	17,9	25,5	91,4
Déchets dangereux	0,3	2,8	2,8	3,4	1,0	0,7	11,0
Total	1,3	24,6	224,4	23,7	19,6	29,1	322,7

Source : Bilan 2016 de la production de déchets en France, SDES, décembre 2019

Méthodologie

Les résultats présentés dans cette publication sont issus de l'enquête réalisée par l'Insee sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie en 2016. Cette enquête est une des sources permettant de répondre au règlement européen n°2150/2002 relatif aux statistiques sur les déchets.

En 2016, 1 664 établissements de 10 salariés et plus des industries alimentaires et des boissons (y compris activités artisanales de charcuterie et boulangerie pâtisserie et hors tabac) ont été interrogés dans le cadre de cette enquête en France métropolitaine et dans les DOM.

Cette étude porte sur les **déchets non dangereux non minéraux**. Elle exclut donc les substances explosives, nocives, toxiques, les déchets souillés par une substance dangereuse ainsi que les déchets minéraux.

Sont considérés ici comme **déchets** toutes matières destinées à l'abandon ainsi que celles recyclées, valorisées, traitées sur site ou à l'extérieur ou mises en décharge. La définition d'un déchet est indépendante de la destination du déchet, ainsi que des notions économiques liées à sa gestion (coût d'élimination ou bénéfices lors de la valorisation). Les déchets ré-introduits dans le processus de production de l'établissement ne sont pas comptabilisés. En revanche, un déchet incinéré sur le site pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité doit être comptabilisé comme déchet valorisé énergétiquement sur le site.

Les **déchets organiques** sont des déchets provenant de matières d'origine animale ou végétale.

Les **déchets banals** regroupent les déchets en mélange et les déchets triés produits par une activité de manière courante (bois, verre, papier-carton, caoutchouc, plastiques, textiles, métaux) :

- les **déchets triés** sont des déchets banals composés d'une unique matière. Ces déchets peuvent toutefois être constitués de différentes formes de cette matière : un assemblage de métaux ferreux et non ferreux sera considéré comme un déchet trié (déchet métallique) ;
- les **déchets en mélange** sont des déchets banals composés de matières différentes (verre, plastiques, textiles...);
- les **emballages** correspondent soit au conditionnement dans lequel l'établissement reçoit les marchandises des fournisseurs, soit aux emballages que lui-même utilise pour la distribution de ses produits et qui doivent être jetés si le produit est défectueux ou l'emballage abîmé.

Les **déchets ponctuels** sont des déchets produits non couramment (équipements hors d'usage), ou qui dépendent d'infrastructures (déchets alimentaires pour les établissements qui ont une cantine).

Les **boues** sont composées d'eau et de matière sèche. Elles regroupent les boues d'épuration lorsqu'elles sont issues de station d'épuration des eaux usées et les effluents. Il s'agit ici des boues non dangereuses. Elles ne font pas l'objet de cette étude.

Pour en savoir plus

- Bilan 2016 de la production de déchets en France, Data Lab Essentiel - SDES - décembre 2019.
- « 82 % des déchets banals sont triés dans l'industrie manufacturière » Insee Première n° 1745, avril 2019.
- « Les stations d'épuration dans l'industrie agroalimentaire : des installations à surveiller », Face au risque n° 548, décembre 2018 - janvier 2019.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Composition : SSP
Dépôt légal : À parution
ISSN : 1760-7132
© Agreste 2020